

TECHNOLOGIE FORESTIÈRE (190.B0)



Alternance travail-études – Étudiantes et étudiants

Conditions

ÉTÉ 2023 : 26 mai au 20 août

Durée de 8 à 14 semaines

Moyenne de 28 heures/semaine

Stage rémunéré

Avantages

Pour l'étudiante et l'étudiant :

Vivre une expérience de travail reliée au programme d'études.

Valider un choix de carrière.

Améliorer les perspectives d'embauche.

Pour l'employeur :

Recruter une main d'œuvre motivée.

Assurer la relève.

Bénéficier d'un crédit d'impôt.
(si admissible)

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au premier stage :

- Être inscrit à temps complet au Cégep de Rimouski à l'hiver 2023.
- Poursuivre les études au Cégep de Rimouski au trimestre d'automne 2023.
- Avoir suivi trois des huit cours de concentration des premier et deuxième trimestres :

190-104-RK	Cartographie et orientation en forêt
190-112-RK	Mesure des arbres
190-123-RK	Arbres du Québec
360-191-RK	Profession et contexte forestier
101-192-RK	Croissance végétale et habitat faunique
190-213-RK	Flore forestière
190-232-RK	Inventaires forestiers
420-191-RK	Notions d'informatique

Pour être admissible au deuxième stage :

- Un cours de formation générale en français ou en philosophie devra être réussi.

« L'alternance travail-études,
une formule gagnante ! »



Ton implication

- Participer activement à la recherche d'un milieu de stage.
- Respecter les exigences de l'entreprise qui t'accueillera et adopter des comportements appropriés à ton milieu de stage.
- Remettre un rapport de stage au Placement et stages ATE, une fois le stage terminé.

TECHNOLOGIE FORESTIÈRE (190.B0) Alternance travail-études – Entreprises



***Les stages doivent être rémunérés, d'une durée de 8 à 14 semaines pendant l'été pour une moyenne de 28 heures par semaine.**

Compétences des stagiaires

Après une année d'études (stage 1)

- Participer aux travaux d'inventaire forestier et de régénération :
 - préparation du plan de sondage;
 - prise de données;
 - compilation des données.
- Assister le personnel technique pour :
 - le suivi et la vérification des interventions;
 - la délimitation des contours des secteurs d'intervention;
 - la mesure de superficie.

Après deux années d'études (stage 2)

S'ajouteront aux compétences de la première année d'études :

- Participer à divers types d'inventaires :
 - inventaire forestier;
 - inventaire de régénération;
 - inventaire écoforestier;
 - inventaire d'intervention;
 - suivi des effets réels.
- Assister le personnel technique pour :
 - la préparation de prescriptions sylvicoles, la confection de plans de gestion de forêt privée;
 - conseiller les propriétaires de boisés privés;
 - le contrôle des interventions reliées aux travaux sylvicoles ou aux opérations forestières;
 - la mise à jour informatisée des données géoforestières.

